

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire
Le lundi 2 juin 2014 à 19h30
sous la présidence de M. HILGER Alfred, Maire

Membres présents ou représentés : M. HILGER Alfred
Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. MAPPUS Marc, M. BOECKEL Peter
M. FOURNIAL Patrick (a donné procuration à Mme SELTZ Catherine), M. HANSMANN Frédéric,
Mme HIRTZ Elisabeth, M. KRETZ Jean-Paul, M. LEHNER Jean-Christophe,
Mme NEBEL Grazietta, M. SCHWOB Patrick, Mme SELTZ Catherine, M. SELTZ Daniel,
Mme TRITSCHLER Michèle, M. WANTZ Stéphane

Membre absent excusé : M. FOURNIAL Patrick

Membre absent non excusé : /

Membres du conseil municipal : Elus : 15 En fonction : 15 Présents ou Représentés : 15

Avant de débiter la séance, M. le Maire propose d'ajouter deux points dans l'ordre du jour :

- Travaux rue de la Montagne
- Personnel communal : demande de stage
- Nouveaux rythmes scolaire : aménagement des locaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout des trois points ci-dessus.

N°44/2014

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière réunion

Celui-ci a été approuvé par l'ensemble des membres du conseil municipal.

N°45/2014

Objet : Travaux rue de la Montagne

CONSIDERANT les travaux réalisés par le SDEA et l'entreprise EUROVIA dans la rue de la Montagne,

CONSIDERANT que la fontaine Sinn a vu sa source déviée,

CONSIDERANT qu'un essai de captage de la source a été réalisé pour la fontaine Sinn. Beaucoup d'eau s'est perdue et sort désormais au terrain de football.

Une lettre va être adressée au SDEA pour connaître la démarche qui va être mise en place pour récupérer une source et que le débit de la fontaine soit à retrouver.

Le SDEA devra informer les administrés si les travaux se prolongent.

N°46/2014

Objet : Personnel communal : demande de stage

CONSIDERANT que M. KOHLING Patrick a fait une demande de formation pratique d'une durée de 3 semaines (du 10 au 27 juin 2014). Dans le cadre de sa formation à l'établissement d'enseignement et de formation professionnelle agricoles d'Obernai, le stagiaire aura comme missions de se charger du fleurissement et du nettoyage des rues, des places et des espaces verts de la commune.

M. le Maire propose d'émètre un avis favorable à cette demande de stage.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'accepter la demande de formation professionnelle émis par M. KOHLING Patrick pour une durée de 3 semaines du 10 au 27 juin 2014,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention de stage.

N°47/2014

Objet : Nouveaux rythmes scolaires : aménagement des locaux

VU la délibération n° 2/2014 du 20 janvier 2014 relative au choix des horaires scolaires pour la rentrée 2014 / 2015,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'aménager les locaux de l'école primaire de Mittelbergheim pour pouvoir accueillir les enfants qui seront présent aux nouvelles activités périscolaires, une salle de l'école a été choisie. Du matériel destiné uniquement à la classe de périscolaire sera acheté par la commune cet été.

CONSIDERANT que la commission des affaires scolaires et de la jeunesse s'est réunie au courant du mois de mai pour élaborer une enquête et faire des propositions concrètes au conseil municipal.

Il est proposé de demander une participation de 60 € par an pour les enfants présent au périscolaire communal. Cette somme pourra être payée en 3 fois. Un engagement annuel est indispensable pour pouvoir se recruter le personnel nécessaire.

Un affichage sera réalisé pour recruter des bénévoles et des personnes pouvant faire des remplacements ponctuels.

Le conseil municipal n'émet pas d'opposition à cette initiative mais souhaiterait qu'une certaine flexibilité soit mise en place selon la situation professionnelle de certains parents qui travail en équipe ou a heures variable.

N°48/2014

Objet : Droit de préemption urbain

- Réf. 158/2014 – Me SIEGENDALER à Barr : Mme LERVAL / Mme JOBIN à Bernardville

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce au droit de préemption pour les parcelles section 03 n° 115/46, 119/47 et 143/47 d'une contenance de 1,08 are

N°49/2014

Objet : Personnel communal : autorisation d'engagement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 – 2°,

CONSIDÉRANT que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

En vertu de la législation et du statut de la fonction publique territoriale, le Conseil Municipal doit autoriser chaque recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Dans le but de faciliter la gestion du personnel communal au regard de ces dispositions, il est proposé l'adoption d'une décision constante permettant à M. le Maire d'assurer le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'engagement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 précitée pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois.
M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

N°50/2014

Objet : Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) Alsace : dossier de renouvellement 2014-2018

VU la délibération n°3.2 du 15 septembre 2008 relative au renouvellement de l'adhésion au programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) de 2008 à 2013,

CONSIDERANT que le PEFC est un système international de certification forestière qui garantit la qualité de la gestion durable de la forêt à travers le développement de ses fonctions économiques, environnementales et sociales. On peut dire que PEFC délivre à la forêt communale un label de qualité,

CONSIDERANT que l'adhésion des cinq années vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour la période de 2014 à 2018.

Le montant de la cotisation est de :

| Objet | Quantité | Montant |
|-------------------------------------|----------|----------------|
| Contribution 2014-2018 0,65 €/ha | 94,18 ha | 61,22 € |
| Frais d'adhésion pour 5 ans | | 20,00 € |
| TOTAL | | 81,22 € |

M. le Maire, propose d'autoriser de renouveler l'adhésion.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide,

- de renouveler l'adhésion à cet organisme pour une durée de cinq années,
- d'autorise M. le Maire à signer le renouvellement de l'adhésion et à payer la cotisation.

N°51/2014

Objet : Révision de l'aménagement de la forêt communale (2014-2033)

VU la délibération du 8 décembre 2003 relative à l'aménagement de la forêt communale de 1999 à 2013,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la révision de l'aménagement de la forêt communale pour la période de 2014 à 2033,

CONSIDERANT le projet de l'Office Nationale des Forêts (ONF) qui a été présenté par M. CHICOIS (chef de projet aménagement à l'agence ONF de Schirmeck) aux membres de la commission eau, assainissement, forêt, environnement et voirie en date du 30 avril 2014,

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Le projet d'aménagement de la forêt communale comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix « pour » et 1 abstention,

- émet un avis favorable au projet d'aménagement proposé par l'Office National des Forêts.

Une visite de la forêt communale sera réalisée courant septembre.

N°52/2014

Objet : Personnel communal : Gestion du Club House

CONSIDERANT que le club house est désormais équipé en vaisselle et en électroménager,

CONSIDÉRANT que les locations du club house nécessitent de faire des visites, des états des lieux, de la remise des clés et de l'entretien dans le cas où les locaux ont été rendus sales,

CONSIDERANT que ces tâches ne représentent que quelques heures par mois,

Deux propositions sont présentées aux membres du conseil municipal :

- soit embaucher un agent supplémentaire pour la gestion du club house sur la base d'un contrat de vacataire
- soit organiser un groupe de conseillers municipaux bénévoles pour se charger de la gestion des locations.

Après avoir évalué le coût d'un agent supplémentaire et en avoir délibéré, le conseil municipal, décide,

- de ne pas embaucher d'agent supplémentaire,
- et d'organiser un groupe de conseillers municipaux bénévoles pour se charger de la gestion des locations.

Si la salle est rendue dans un état non conforme, une entreprise interviendra pour l'entretien et la facture sera envoyée au locataire.

Les chaises et les tables seront éventuellement à renouveler selon la fréquentation de la salle.

N°53/2014

Objet : Club House : Tarif de location

VU la délibération n°4/2014 du 20 janvier 2014 relative au tarif de location du club house,

CONSIDERANT les locations réalisées entre février et mai,

CONSIDERANT la complexité de facturé les charges selon la consommation réelle et afin de trouver une cohérence pour la mise en location des différentes salles communales.

M. le Maire propose de réactualiser les tarifs de location du club house par soirée comme suit :

| | Tarifs Eté (du 1 ^{er} avril au 30 septembre) | Tarifs Hiver (du 1 ^{er} octobre 31 mars) |
|--|--|--|
| Habitants / Association de la commune | 130 € | 150 € |
| Extérieurs | 180 € | 200 € |

Hors période hivernale et sur demande du locataire, le chauffage sera facturé 20 € de la soirée.

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la proposition de M. le Maire

N°54/2014

Objet : Comptabilité : Décision modificative n°1

Mme CHRISTMANN, trésorière de Barr nous a fait part d'une décision modificative à apporter au budget concernant l'intégration du déficit du budget « eau » au budget « commune » :

| Article | Objet | Montant /€ |
|--|-------------|------------|
| 002 Excédent de fonctionnement reporté | Déficit eau | - 437,62 € |
| 74121 Dotation de solidarité rurale | Déficit eau | + 437,62 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte cette décision modificative.

N°55/2014

Objet : Achat d'un logiciel informatique

VU l'arrêté du 3 août 2011 modifiant l'arrêté du 27 juin 2007 portant application de l'article D.1617-23 du code général des collectivités territoriales relatif à la dématérialisation des opérations en comptabilité publique qui impose le «PES V2» comme unique protocole d'échange au 1^{er} janvier 2015,

CONSIDERANT que le «PES V2» est un protocole plus performant, capable de véhiculer davantage d'informations que les protocoles existants,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire, pour la Commune, à cette date-là, de disposer d'un outil informatique en capacité de supporter la nouvelle norme technique d'échange et de générer les flux au format requis,

CONSIDERANT le fait que l'ensemble des pièces comptables sera dès lors automatiquement dématérialisé, et que le logiciel « Vega + » actuellement utilisé par les services administratifs de la Mairie de Mittelbergheim n'est pas compatible avec le dispositif «PES V2» et qu'il convient dès lors de procéder au remplacement de ce logiciel,

CONSIDERANT les devis recueillis,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, sous condition que les mises à jour y soient incluses,

- de retenir la proposition de SAS COSOLUCE, sise 64053 PAU, devis n° D67-1403-BF451 du 10/03/2014, pour :
 - Pack Optima +, reprise des données, déploiement, formations groupées avec les Communes de Stotzheim, St Pierre et Eichhoffen, accompagnement sur site au démarrage pour un montant HT de 2 460,00 €,
 - Abonnement annuel (maintenance) pour un montant HT de 1 287,14 €
- AUTORISE le Maire à signer les devis pour accord et toutes pièces y afférentes.

N°56/2014

Objet : Divers

- Subvention école de musique : attribution de la même subvention par enfant que l'année précédente,
13 voix « Pour », 1 voix « Contre », 1 abstention
- Résultats élections européennes
- Résultats des jurys d'assises
- Elections sénatoriales : Désignation des délégués et suppléants le vendredi 20 juin 2014
- Projet de passage de véhicules militaire dans les rues

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

- Compte rendu de l'assemblée générale des Plus Beaux Villages de France : 156 villages classés
- Visite du village pour sélection des maisons fleuries (prix départemental)
- Point sur le programme « libellules »
- Proposition de mettre les panneaux d'entrée du village en alsacien

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.

Mittelbergheim, le 9 juin 2014
Le Maire,
Alfred HILGER

Commune de MITTELBERGHEIM

Séance du Conseil Municipal du 2 juin 2014

| |
|---|
| Département du Bas-Rhin |
| Arrondissement de Sélestat-Erstein |
| Commune de Mittelbergheim |

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL : 2 JUIN 2014

DATE DE LA CONVOCATION : 26 MAI 2014

CONSEILLERS EN FONCTION : 15

POINTS DELIBERES :

| N° | Titre | Page(s) |
|-----------|---|---------|
| 44 / 2014 | Approbation du compte-rendu de la dernière réunion | 1 |
| 45 / 2014 | Travaux rue de la Montagne | 1 |
| 46 / 2014 | Personnel communal : demande de stage | 1-2 |
| 47 / 2014 | Nouveaux rythmes scolaires : aménagement des locaux | 2 |
| 48 / 2014 | Droit de préemption urbain | 2 |
| 49 / 2014 | Personnel communal : autorisation d'engagement d'agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité | 2-3 |
| 50 / 2014 | Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) Alsace : dossier de renouvellement 2014-2018 | 3 |
| 51 / 2014 | Révision de l'aménagement de la forêt communale (2014-2033) | 3-4 |
| 52 / 2014 | Personnel communal : Gestion du Club House | 4 |
| 53 / 2014 | Club House : Tarif de location | 4-5 |
| 54 / 2014 | Comptabilité : Décision modificative n°1 | 5 |
| 55 / 2014 | Achat d'un logiciel informatique | 5 |
| 56 / 2014 | Divers | 5-6 |